

CESSION DE PARTS SOCIALES

Les soussignés :

Monsieur LEVY Romuald demeurant 13 Hameau de l'Ermitage à BEZU SAINT GERMAIN (02400)

ci-après dénommée "le cédant",
d'une part,

Mademoiselle Diane LEVY demeurant 13 Hameau de L'Ermitage à BEZU-SAINT-GERMAIN (02400)

ci-après dénommé "la cessionnaire",
d'autre part,

Ont préalablement à l'acte de cession de parts sociales, objet des présentes, exposé ce qui suit :

Suivant acte sous seings privés en date du 3 Février 2021, il existe une société civile immobilière dénommée 2CDR au capital de 2 300,00 € divisé en 230 parts de 10,00 € chacune, entièrement libérées, dont le siège est fixé 13 Hameau de l'Ermitage à BEZU SAINT GERMAIN (02400) et qui est immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de SOISSONS sous le numéro RCS SOISSONS 893 830 315.

La société SCI 2CDR a pour objet principal l'activité de l'acquisition et la gestion, à titre civil, de biens et droits immobiliers et mobiliers.

Le cédant possède 230 parts (DEUX CENT TRENTE PARTS) sociales de 10,00 € chacune qui lui ont été attribuées en représentation de son apport en numéraire.

Ceci exposé, elles ont convenu et arrêté ce qui suit :

CESSION

Par les présentes, Monsieur LEVY Romuald cède et transporte, sous les garanties ordinaires de fait et de droit, à Mademoiselle LEVY Diane qui accepte 1 part sociale de 10,00 € lui appartenant dans la Société.

Mademoiselle LEVY Diane devient l'unique propriétaire de la part cédée à compter de ce jour et est subrogée dans tous les droits et obligations attachées à ces parts, sans exception ni réserves.

La cessionnaire se conformera à compter de ce jour aux stipulations des statuts de la société dont elle déclare avoir pris connaissance ainsi qu'aux obligations légales nées de la condition d'associée. Elle jouira à compter de ce jour de tous les droits attachés à cette condition.

RL

DL

PRIX

La part est cédée moyennant le prix par part de 10 € soit un total de 10 € (DIX EUROS).

DECLARATIONS DE LA CEDANTE ET DU CESSIONNAIRE

La cédant déclare :

- qu'il est né le 15 mai 1980 à CHATEAU-THIERRY (02),
- qu'il est divorcé,
- qu'il est de nationalité française,
- que les parts cédées sont libres de tout nantissement et ne font l'objet d'aucune procédure susceptible de faire obstacle à leur cession,

Le cessionnaire déclare :

- qu'elle est née le 20 Mars 2005 à CHATEAU-THIERRY (02)
- qu'elle est célibataire
- qu'elle est de nationalité Française,

Le cédant et la cessionnaire déclarent en outre, chacune en ce qui la concerne :

- qu'elles ont la pleine capacité juridique pour s'obliger dans le cadre des présentes et de leurs suites, qu'elles ne font l'objet d'aucune procédure d'apurement collectif du passif dans le cadre des lois et règlements en vigueur,
- et qu'elles ont la qualité de résidents au sens de la réglementation des relations financières avec l'étranger.

AGREMENT DE LA CESSION

Conformément à l'article L. 223-14 du Code de commerce et à l'article 10 des statuts, cette cession à un tiers étranger à la Société doit être soumise à l'agrément des associés.

REMISE DE PIECES

La cédante a remis présentement au cessionnaire qui le reconnaît, la copie des statuts, lesquelles copies ont été certifiées conformes par la Gérance de la Société.

DECLARATION POUR L'ENREGISTREMENT

Le cédant déclare que la société SCI 2CDR est soumise à l'impôt sur les sociétés et que les parts sociales cédées ont été créées en vue de rémunérer les apports effectués à la Société. Il

RL DL

précise que la Société n'est pas une société à prépondérance immobilière au sens de l'article 150 A bis du Code général des impôts.

FORMALITES DE PUBLICITE - POUVOIRS

La présente cession sera signifiée à la Société dans les conditions prévues par l'article 1690 du Code civil. Toutefois, cette signification pourra être remplacée par le dépôt d'un original du présent acte au siège social contre remise par la gérance d'une attestation de ce dépôt.

Tous pouvoirs sont conférés au porteur d'originaux ou de copies des présentes en vue de l'accomplissement de toutes formalités légales de dépôt et de publicité.

FRAIS

Les frais et droits des présentes et ceux qui en seront la conséquence seront supportés par le cessionnaire qui s'y oblige.

Fait à BEZU SAINT GERMAIN
Le 22 Novembre 2023
En 5 exemplaires d'originaux



Enregistré à : SERVICE DE LA PUBLICITE FONCIERE ET DE
L'ENREGISTREMENT
LAON

Le 14/12/2023 Dossier 2023 00063948, référence 0204P01 2023 A 01669

Enregistrement : 25 € Penalités : 0 €

Total liquidé : Vingt-cinq Euros

Montant reçu : Vingt-cinq Euros

RL DL